



JURISPRUDENCE

Sociétés en général

La fraude corrompt tout...
même les publicités légales
Civ. 3^e, 12 novembre 2020,
note Arnaud Reygrobellet

p. 231

Désignation d'un
administrateur provisoire
et conflit d'associés
Com. 14 octobre 2020,
note Benoît Lecourt

p. 236

Sociétés par actions

À quelles conditions les
actionnaires peuvent-ils
obtenir la convocation d'une
assemblée générale ?
Com. 13 janvier 2021,
note Alain Viandier

p. 248

Droit pénal des sociétés

La règle *non bis in idem*
ne s'oppose pas au
cumul des sanctions
disciplinaires et pénales
CEDH 8 septembre 2020,
note Haritini Matsopoulou

p. 256

Droit fiscal des sociétés

Holding animatrice ayant
une activité mixte
Com. 14 octobre 2020,
note Régis Vabres

p. 260

DALLOZ

REVUE DES SOCIÉTÉS

Avril 2021 - n° 4

De quelques points de vigilance
à observer à propos des garanties
de passif et plaider pour un
régime légal de celles-ci
François Sauvageot

p. 215

Chronique de droit des marchés financiers

Pierre-Henri Conac, Bénédicte François
et Anne-Catherine Muller

p. 270



Version numérique incluse*



Chronique de droit des marchés financiers

Pierre-Henri Conac

Professeur à l'université du Luxembourg,
Max Planck Fellow, Max Planck Institute Luxembourg

Bénédicte François

Professeur à l'université Paris Est-Créteil (UPEC)

Anne-Catherine Muller

Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I)

La chronique de droit des marchés financiers porte sur la période de mi-décembre 2020 à mi-mars 2021. En ce qui concerne l'information financière, l'ESMA invite la Commission européenne à amender la directive Transparence pour tirer les conséquences du scandale Wirecard. Une meilleure législation européenne devrait en résulter et réduire le besoin d'une supervision centralisée. La Commission des sanctions a rendu une décision en la matière qui confirme que l'information d'initié naît très tôt. Enfin, en matière de gouvernance d'entreprise, le gouvernement, suivant une mesure annoncée récemment par l'Allemagne visant le seul directoire, a annoncé un projet de loi pour assurer la promotion des femmes aux postes de direction des sociétés cotées et non seulement aux postes d'administrateurs.

I. AMF et ESMA

[...]

II. Information financière

L'ESMA invite la Commission européenne à amender la directive Transparence pour tirer les conséquences du scandale Wirecard : une meilleure législation européenne devrait en résulter et réduire le besoin d'une supervision centralisée

Chair of ESMA, Letter to the European Commission on next steps following Wirecard, ESMA32-51-818, 26 févr. 2021

Le *Fast Track Peer Review Report* de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) sur le scandale Wirecard, publié le 3 novembre 2020¹, devrait conduire à une réforme de la directive

n° 2004/109/CE du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, dite « directive Transparence »². Il est vrai que les insuffisances

(1) ESMA, *Fast Track Peer Review On The Application Of The Guidelines On The Enforcement Of Financial Information* (ESMA/2014/1293) By BAFIN And FREP In The Context Of Wirecard, *Peer Review Report*, 3 nov. 2020, ESMA42-111-5349.

(2) Directive n° 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 déc. 2004 sur l'harmonisation des obligations de transpa-